



Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 février 2026

n° 037-26

Objet : *RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° 250092 avec la société publique locale Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc*

- date de convocation le 20 février 2026
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-six février douze heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 29

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Cécile Trahand

Barberaz

Barby

Christophe Pierretton

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Eric Delhommeau

Challes-les-Eaux

Josette Rémy

Chambéry

Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Sylvie Koska -

Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton

Jarsy

La Compôte

Jean-Pierre Fressoz

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

La Ravoire

Grégory Basin

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Valentin Hachet

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Marcel Ferrari

Sainte-Reine

Sonnaz

Daniel Roचाix

Thoiry

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Corine Wolff

- conseillers excusés : 23

Marie Bénévise - Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Arthur Boix-Neveu - Vincent Boulnois - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Ferrari - Sandra Ferrari - Philippe Gamen - Alexandre Gennaro - Pascal Ginollin - Max Joly - Luc Meunier - Vincent Miquet - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Marie Perrier - Jean-François Poitou - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 26 février 2026

délibération n° 037-26

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° 250092 avec la société publique locale Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc**

Christophe Pierretton, vice-président chargé de la mobilité, rappelle que le marché n° 250092 établi avec la société publique locale (SPL) Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc, pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2030, concerne principalement l'animation et la promotion de la mobilité durable, ainsi que la gestion des services Vélostation et Vélobulle.

Après plusieurs mois de fonctionnement, il apparaît nécessaire :

- de modifier l'annexe 14 intitulée « Contenu du rapport annuel et mensuel de la SPL », afin d'améliorer la qualité du suivi et la gestion de l'activité,
- de créer une nouvelle annexe 15 précisant les indicateurs définis, leurs modalités d'exploitation et la liste des documents associés aux rapports mensuels et annuels à communiquer à Grand Chambéry.

En conséquence, il est proposé la signature d'un avenant n° 1, joint en annexe, avec pour objectif de mettre à jour les indicateurs de données à collecter, leur périodicité ainsi que les modalités d'application de ces données. Cette démarche vise à mieux répondre aux attentes de Grand Chambéry en ajustant les outils de suivi à la réalité de l'activité de l'Agence Ecomobilité, tout en garantissant une gestion adaptée et efficiente de la relation avec la SPL.

L'avenant n° 1 est sans incidence financière sur le marché en cours.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les accords-cadres et marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et leurs avenants,

Vu la décision n° 096-25 du Bureau du 1^{er} juillet 2025 portant attribution du contrat pour la promotion et la sensibilisation à la mobilité durable et la gestion des services Vélostation et Vélobulle sur le territoire de Grand Chambéry,

Vu l'avis de la commission mobilité du 26 janvier 2026,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Alain Caraco ne prenant pas part au vote), décide :

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 1 au marché n° 250092 établi avec la société publique locale Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer l'avenant et tous les documents et pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et de recevoir tout pouvoir à cet effet,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

037-26

Objet de l'acte :	RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° 250092 avec la société publique locale Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	26 février 2026
Annexe(s) :	annexe 14 contenu rapport annuel, annexe 14 contenu rapport annuel et mensuel, annexe 14 indicateurs, annexe 15 indicateurs, AV1 MARCHE 250092 SPL AGENCE ECO

Identifiant de télétransmission :

073-200069110-20260226-lmc1H35385H1-DE

Identifiant unique de l'acte :

lmc1H35385H1

Date de transmission en Préfecture :

27 février 2026

Date de réception en Préfecture :

27 février 2026

Date de publication sur le site internet:

vendredi 27 février 2026